



# SAISON 2022/2023

## Tarifs réinscriptions & inscriptions

Catégories	INSCRIPTIONS		
	Total à payer	Cotisation, dont licence*	Tombola
Baby	150,00 €	135,00 €	15,00 €
Éveil	150,00 €	135,00 €	15,00 €
Ecole de gym	205,00 €	190,00 €	15,00 €
Loisir / FreeStyle	205,00 €	190,00 €	15,00 €
Compétitions – <b>Hors Perf</b> (jusqu'à 3 entraînements/semaine)**	277,00 €	262,00 €	15,00 €
Compétition – <b>Perf</b> (4 à 5 entraînements par semaine)**	290,00 €	275,00 €	15,00 €

- **si inscriptions plusieurs enfants** : déduction de 10 € sur la 2<sup>e</sup> inscription, 15 € sur la 3<sup>e</sup> ...
- **si parent entraîne sur une base régulière** : sa licence est prise en charge par l'AGK, ainsi que celle du 1<sup>er</sup> enfant inscrit.
  - **si gymnaste entraîneur** : sa licence est prise en charge par l'AGK.
  - **Dispositif Pass'Sport renouvelé pour 2022** : si famille bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) = -50€ en échange du document envoyé par l'état courant août – En attendant prendre chèque du montant global (ne pas déduire les 50€) – échange fait dès réception du document

\* Licence collectée et entièrement reversée à la fédération : Pour 2022-2023 : FFGym : 52 euros ; UFOLEP : selon l'âge, estimée entre 20 et 30 euros.

\*\* Le nombre d'entraînements dépend du groupe dans lequel l'enfant est inscrit. Ce tarif inclut également les stages organisés pendant les vacances scolaires (Toussaint, Noël, Février et Avril).

### Tombola

Cette saison, nous avons décidé de remettre en place la tombola. Les lots seront des bons d'achat de différentes valeurs (300€, 200€, 100€, 50€ .....). Le principe est simple : vous payez 15€ le carnet de 11 tickets (1 ticket est offert à chaque vendeur). À votre charge ensuite de revendre autour de vous les tickets pour récupérer votre mise. Les souches seront à ramener pour fin octobre. Le tirage au sort aura lieu en décembre.

### Dossier d'inscription (Le dossier doit être complet)

- Fiche adhésion AGK, 1 photo,
- Questionnaire de santé ou certificat médical (**portant la mention « en compétition » pour les gym faisant de la compétition**),
- Moyens de paiement
  - o Un ou plusieurs chèques bancaires (4 maximum)
  - o Chèques ANCV, chèques Sport

### Les cotisations sont utilisées pour

- Le paiement de la licence, les parts départementales et régionales de la fédération, les droits SACEM
- La rémunération des entraîneurs salariés diplômés
- Les cotisations URSSAF et autres charges salariales des entraîneurs
- L'achat du matériel gymnique (magnésie, agrès, protections...)
- Les animations diverses (chocolats de Noël, Pâques des petits ...),
- La mise en place Access gym,
- Les frais de fonctionnement du bureau (internet...)
- Les déplacements des encadrants et juges sur les compétitions
- Les frais de compétitions : engagements, hébergement, transport...

Nous vous rappelons que les membres du bureau et la majorité des encadrants sont bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération.

### Dispositions Compétitions

**Rappel !** Tout gymnaste compétiteur s'engage à participer aux compétitions organisées par la Fédération Française de Gymnastique.

**Rappel !** Tout juge s'engage à juger aux compétitions organisées par la FFGym et pour lesquelles il/elle a accepté de juger.

#### - Compétitions en équipe

**Les déplacements en BRETAGNE** sont à la charge des familles.

Hors BRETAGNE, un minibus sera loué. Il sera demandé à un parent de l'équipe de conduire le véhicule. Sans chauffeur, le club devra déclarer un forfait auprès de la fédération ; pour information coût du forfait : 300 € à charge du club.

Les frais de repas sont à la charge des familles. S'il y a hébergement, l'AGK prend en charge la ou les nuitée(s) en hôtel, gîte ou camping.

**La tenue de gymnastique** du club est obligatoire, et reste à la charge des familles :

(coût estimatif : GAF composée d'un justaucorps + chouchou + veste : 120€. GAM composée d'un léotard, sokol et short + veste : 150€).

#### - Compétitions individuelles

Les déplacements, repas et hébergement sont à la charge des familles. Il sera demandé aux familles de véhiculer les entraîneurs et juges. Un justificatif pourra être fourni aux parents pour déduction fiscale (dons aux associations)

**Exception** : les championnats de France : L'AGK prend en charge le déplacement et le logement. Les frais de restauration restent à la charge des familles.